



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 69277

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaiterait attirer l'attention du M. le ministre de la culture et de la communication sur l'absence de toute reconnaissance d'un droit d'auteur, et de propriété intellectuelle des producteurs sur leurs spectacles vivants. Alors que la défense du droit d'auteur a été envisagée sur internet, se pose toujours avec acuité la question de la reconnaissance du simple droit, sans considération financière, pour les producteurs de spectacles vivants d'autoriser ou refuser la fixation, la reproduction et la communication de leurs oeuvres. Dès lors, elle souhaiterait savoir les mesures que le Gouvernement entend pour protéger cette liberté, qui demeure un droit fondamental et constitutionnellement garanti.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69277

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6524

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)